

29 janvier 2013

13.108

Interpellation Doris Angst

Disparition des abeilles: il est temps d'agir!

Chacun connaît l'importance des abeilles dans l'écosystème et la chaîne alimentaire. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA European Food Safety Authority) vient de publier ses conclusions (<http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/130116.htm>) concernant les risques pour les abeilles présentés par l'utilisation d'insecticides contenant des néonicotinoïdes. Elle confirme que ces produits présentent un risque élevé pour les abeilles par l'intermédiaire du pollen et de la guttation et recommande entre autre de cesser leur utilisation sur les plantes attirant les abeilles. En Suisse, par contre, l'Office fédéral de l'agriculture en tant qu'autorité compétente pour l'autorisation des produits phytosanitaires a jusqu'à présent refusé de reconnaître le rôle des néonicotinoïdes dans l'hécatombe des colonies d'abeilles qui se produit depuis plusieurs années, et cela malgré de nombreuses études démontrant le contraire.

Au vu des conclusions très préoccupantes de l'EFSA, nous demandons au Conseil d'Etat, et en particulier au chef du département compétent pour la protection de l'environnement et de la nature:

- d'informer le Grand Conseil sur les quantités de produits phytosanitaires contenant des néonicotinoïdes utilisés annuellement dans le canton depuis 2005 et sur les cultures traitées;
- de détailler les mesures déjà mises en œuvre au niveau cantonal pour réduire l'impact des produits phytosanitaires sur la nature et l'environnement et en particulier celui des produits à base de néonicotinoïdes sur les insectes butineurs domestiques et sauvages;
- de détailler les mesures supplémentaires qui pourraient être prises au niveau cantonal (telles que des recommandations ou des restrictions limitant l'utilisation sur les plantes mellifères, réduction des dosages autorisés, l'obligation d'utiliser des appareils limitant la dérive ou l'émission de poussière pour l'application de ces produits ou de semences traitées, etc.) pour réduire au plus strict minimum l'utilisation de produits phytosanitaires à base de néonicotinoïdes sur le territoire cantonal afin de réduire leurs impacts sur les insectes butineurs domestiques et sauvages;
- d'indiquer lesquelles des mesures supplémentaires identifiées sous point 3, il entend mettre en œuvre au vu des conclusions de l'EFSA et sans attendre une éventuelle révision de la position de l'Office fédéral de l'agriculture sur cette question.

Cosignataires: V. Pantillon, M. Zurita, R. Aeberhard, F. Jeandroz, T. Buss, A. Shah, G. Hirschy, S. Barbetti Buchs, D. de la Reussille, P. Herrmann, T. Bregnard, G. Würigler et N. de Pury.